



Ministère du Développement du Nord et
des Mines

**Normes de géoréférencement pour
les claims non concédés par lettres
patentes**

Renseignements du système de localisation GPS pour des claims non concédés par lettres patentes

Introduction

La présente ligne directrice énonce les normes qui répondent aux attentes du ministre en matière de collecte et de présentation de renseignements géoréférencés du système de localisation GPS dans le cadre d'une demande d'enregistrement d'un claim jalonné au sol dans un territoire non arpenté ou de transmission de données de localisation GPS vérifiées au sol pour un claim existant jalonné au sol dans un territoire non arpenté.

La présentation de données de localisation GPS entend être une étape vers la clarification des emplacements des claims en vue du passage prévu au jalonnement sur carte entièrement électronique et en ligne.

Demandes d'enregistrement de claim(s) jalonné(s) au sol dans un territoire non arpenté :

Toutes les demandes d'enregistrement de claim(s) jalonné(s) au sol dans un territoire non arpenté, visant des claims jalonnés le **1^{er} novembre 2012** ou après doivent inclure les coordonnées GPS géoréférencées pour tous les poteaux d'angle, les poteaux indicateurs et les poteaux de direction. Il vous faudra indiquer, sur la demande d'enregistrement, les coordonnées et les renseignements connexes pour les claims et vous devrez certifier que les coordonnées et les renseignements sont conformes aux normes qui répondent aux attentes du ministre, conformément à la présente ligne directrice.

Vérification au sol de claims jalonnés au sol existants dans un territoire non arpenté :

Les claims jalonnés au sol **existants** dans un territoire non arpenté qui ont été jalonnés avant le **1^{er} novembre 2012** peuvent être admissibles à des crédits de jours de travail d'évaluation d'un an si des données de localisation GPS sont fournies. Les données de localisation GPS géoréférencées devraient respecter les normes énoncées dans la présente ligne directrice. Il vous faudra fournir un rapport technique complémentaire comme il est indiqué dans la présente dans le cadre de la demande pour des crédits de jours de travail d'évaluation.

Exigences en matière de collecte des données

Vous lirez ci-dessous un résumé de la méthodologie habituelle qui doit être utilisée pour la collecte de toutes les données de coordination géoréférencées pour un claim jalonné au sol dans un territoire non arpenté. Il s'agit de normes minimales.

1. Réseau de claims ciblés par GPS (*ce qui doit être géoréférencé*)

- Les coordonnées d'emplacement de tous les poteaux d'angle (PA) ou poteaux indicateurs (PI) pour les poteaux d'angle doivent être enregistrées
- Les coordonnées d'emplacement de tous les poteaux de direction (PD) doivent être enregistrées. Les poteaux de direction sont placés aux endroits où la limite du claim change de direction.
- Les limites du claim seront considérées comme des lignes droites entre les poteaux d'angle et les poteaux de direction
- Dans le cas d'une vérification au sol pour des claims **existants**, où un poteau ne peut pas être localisé, l'emplacement estimé du poteau avec preuve à l'appui doit être soumis

2. Type de récepteur utilisé

- Devrait être un appareil capable de correction différentielle
- Doit être un appareil capable de calculer la position moyenne
- Doit être un appareil capable de calculer le [WAAS](#)
- L'appareil doit être capable de donner des résultats d'une précision de + / - 5m selon les paramètres fixés par le fabricant.

3. Exigences en matière de paramétrages / configuration du lecteur GPS

- NAD83
- Coordonnées UTM
- Permettre d'activer la correction différentielle
- Au minimum, 50 coordonnées de localisation de position sur une période de 150 secondes doivent être obtenues (en moyenne).

4. Type d'appareil photo et réglages

- L'appareil photo doit avoir une résolution de 6 mégas pixels ou plus (ce qui est adéquat pour une photo 4 po x 6 po)
- La résolution doit être réglée au niveau le plus haut possible pour obtenir la meilleure image possible
- Les photos numériques doivent être en format JPEG.

Il n'est requis de transmettre des photographies que dans le cadre du rapport technique pour fournir des données de localisation GPS pour des claims **existants** jalonnés au sol dans un territoire non arpenté. Toutefois, il est recommandé en tant que pratique exemplaire, que des photographies soient prises pour fournir des preuves à l'appui des données GPS soumises avec une demande d'enregistrement de claim(s) jalonné(s) au sol dans un territoire non arpenté.

Méthodologie de collecte de données sur le terrain

Obtenir des données de coordonnées du poteau (point de cheminement)

- Localisez le poteau objet (c.-à-d. poteau d'angle - PA, poteau indicateur – PI, poteau de direction – PD)
- Assurez-vous que le récepteur GPS a eu suffisamment de temps pour entrer en contact avec les satellites disponibles
- Placez le récepteur GPS sur le dessus du poteau
- Essayez de vous placer au nord du poteau lors de la collecte des données afin que le récepteur a une vue sans obstruction (rien devant lui) vers le sud, ce qui accroît ses chances d'obtenir un bon signal satellite
- Assurez-vous que le récepteur GPS est réglé sur le NAD83 et la zone des coordonnées UTM correcte a été entrée
- Assurez-vous de prendre au moins 50 coordonnées de localisation de position sur une période de 150 secondes
- Veillez à ce que la fonction de correction différentielle du récepteur soit activée
- Prenez une ou des photo(s) du poteau pour vous assurer ce qui suit est clairement capté :
 - Le poteau avec l'écran des satellites du récepteur GPS, indiquant les coordonnées de localisation (voyez l'image 1 ci-dessous pour des exemples de photos et consultez la section des conseils sur la prise de photos en médaillon).
 - L'étiquette métallique en s'assurant que le numéro du claim et le numéro de l'étiquette sont clairement lisibles
 - Toute inscription qui peut être présente sur le poteau

N.B. N'oubliez pas d'examiner vos photos sur le terrain pour vous assurer que les renseignements requis sont lisibles.

Astuces pour la prise de photos :

1. *Activez le rétroéclairage du récepteur GPS lorsque vous photographiez la page des satellites, car cela permet un meilleur contraste et produit une image plus claire.*
2. *Mettez le flash de l'appareil photo hors tension lorsque vous prenez une photo pour réduire l'éblouissement de l'écran du récepteur GPS.*
3. *Méfiez-vous des reflets indésirables sur l'écran du récepteur GPS qui peuvent masquer les données.*
4. *Prenez des photos en gros plan si nécessaire.*

WAAS (c'est quoi?)

Le system WAAS comprend 25 stations terrestres positionnées à travers les États Unis et des portions du Canada. Les stations effectuent des corrections aux signaux provenant des satellites et améliorent la précision du GPS. Ces corrections compensent pour les erreurs d'orbite et de temps causées par des conditions l'atmosphériques.

Description des zones UTM

Le système universel transverse de Mercator (UTM) est une application spécialisée de la projection de Mercator Transverse. Le monde est divisé en 60 Nord et les zones sud, chacun couvrant 6 ° de longitude. Chaque zone a son propre méridien central.

La province de l'Ontario recoupe quatre de ces zones.

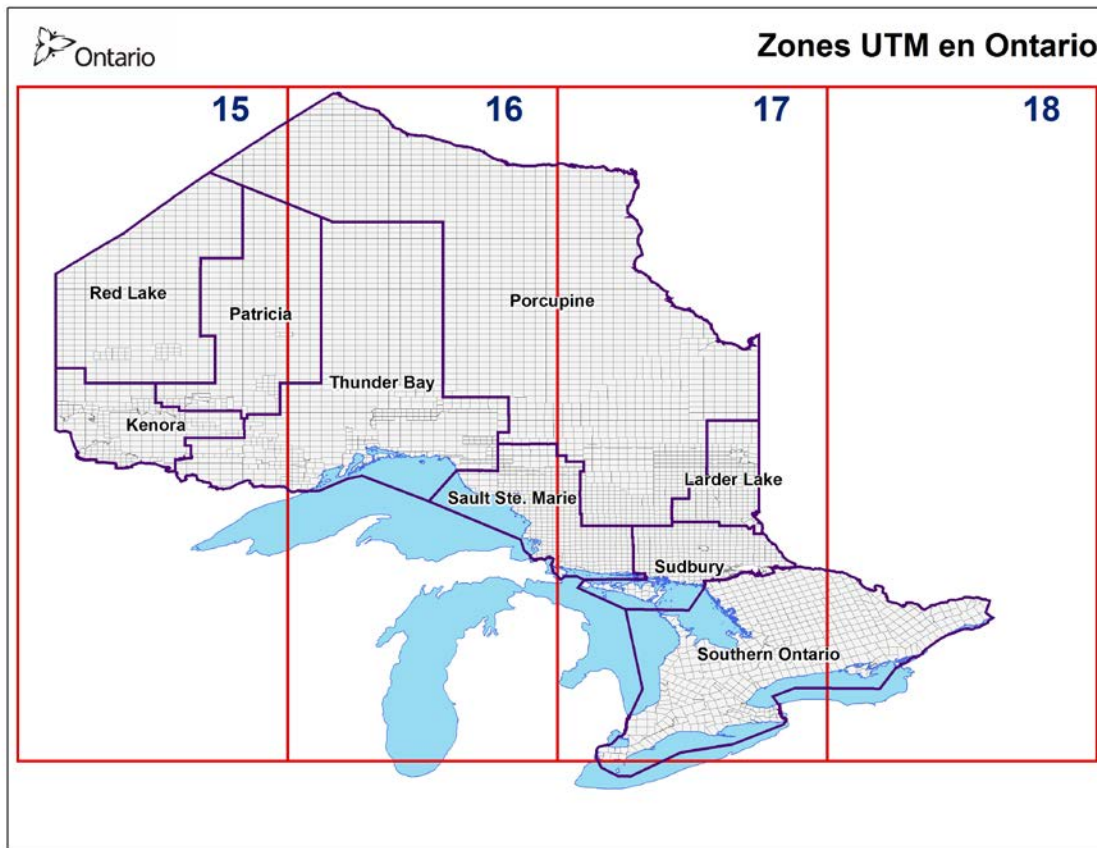


Image 1 : Zones UTM en Ontario

Présentation du rapport technique et des données complémentaires

Un rapport technique contenant les renseignements décrits ci-dessous est exigé pour l'octroi de crédits de jours de travail d'évaluation pour les données géoréférencées par GPS pour les claims jalonnés au sol **existants** dans un territoire non arpenté (claims jalonnés avant le 1^{er} novembre 2012).

1. Marque et modèle du récepteur GPS utilisé.
2. Des photographies de chaque poteau localisé, montrant clairement l'étiquette métallique, l'inscription sur le poteau et l'écran du récepteur GPS, selon le cas.



IMAGE 1 : Exemple d'une photo de l'étiquette métallique du poteau avec l'écran des satellites du récepteur GPS indiquant les coordonnées de localisation GPS.

3. Une carte à une échelle appropriée montrant :
 - Tous les emplacements des poteaux
 - Les coordonnées de chaque poteau, y compris la zone des coordonnées UTM
 - Chaque poteau correctement identifié selon son type (PA-poteau d'angle, PI – poteau indicateur, PD - poteau de direction, PM - poteau manquant), numéro de l'étiquette et numéro du claim, point de cheminement, tel que l'indique le récepteur GPS
 - Échelle de la carte
 - Flèche indiquant le nord

- Toutes les caractéristiques topographiques appropriées
 - Renseignements sur tout réseau de claims adjacent (poteaux, lignes de démarcation, etc.)
4. Renseignements complémentaires si nécessaire (preuves) pour tous les poteaux manquants
 5. Toutes les photographies, chacune portant son propre numéro, le numéro du claim, le type de poteau (PA, PI, PD) et le numéro du point de cheminement
 6. Tout autre renseignement pertinent à l'emplacement du ou des claims visés
 7. Une Fiche de données des coordonnées GPS de claim(s) dûment remplie (voir la page 7 du présent guide)
 8. Le formulaire Travaux d'évaluation exécutés sur des terrains miniers (formulaire numéro 0241F)

VEUILLEZ NOTER : La présentation du rapport technique et des données pour les crédits de jours de travail d'évaluation peut être soumise aux exigences visant la vérification et les éclaircissements ou possiblement un rejet en vertu du règlement sur les travaux d'évaluation.



Fiche de données des coordonnées GPS de claim(s)

Numéro de la carte du SNRC _____ Zone UTM _____

Système de référence _____ Division minière _____

Numéro de claim	Coordonnées UTM	Numéro et type du poteau	Numéro de la photo	Notes

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Bureau d'enregistrement provincial
Section des terrains miniers
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Centre Willet Green Miller
933, chemin du lac Ramsey, 3^e étage
Sudbury (Ontario) P3E 6B5
Tél. : 1 888 415-9845

ISBN 978-1-4606-0334-5 (Print)
ISBN 978-1-4606-0335-2 (PDF)
ISBN 978-1-4606-0336-9 (TXT)